

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ASSAINISSEMENT - Eaux pluviales :** Chasse sur Rhône – Luzinay - participation des communes aux travaux de création du réseau d'eaux pluviales

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence assainissement collectif et gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Lors de la réunion du 19 juin 2018, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé que lorsque Vienne Condrieu Agglomération réalise des travaux en matière de réseaux d'eaux pluviales, la commune concernée par cette intervention participe à hauteur de 50 % du coût net de l'opération en versant une subvention d'équipement (ex-fonds de concours). Ces dispositions ont été validées par l'assemblée communautaire lors de la séance du 27 juin 2018.

En application de ces principes, les travaux suivants doivent faire l'objet d'une prise en charge à 50% :

- Commune de Chasse-sur-Rhône : Vienne Condrieu Agglomération a réalisé des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la route de la Moille dans le cadre de la construction

de l'EHPAD "Les Terrasses du Rhône". Les travaux sont désormais terminés. Le coût s'est élevé à 34 868,47 € HT.

- Commune de Luzinay : Vienne Condrieu Agglomération doit réaliser des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la route du Plan. Le montant des travaux est estimé à 25 138 € HT. Les travaux doivent se dérouler courant 2019.

Il convient donc d'arrêter la participation des communes de Chasse sur Rhône et de Luzinay aux travaux de création de réseau d'eaux pluviales cités précédemment et d'autoriser le Président à engager les procédures nécessaires.

Selon le principe des subventions d'équipement, les Conseils municipaux de Chasse sur Rhône et de Luzinay devront délibérer en ce sens (majorité simple requise).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les propositions de la CLECT du 19 juin 2018 confirmées par l'assemblée communautaire du 27 juin 2018,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

SOLLICITE, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la route de la Moille, la commune de Chasse sur Rhône pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net de l'opération, soit une participation de 17 434,23 €.

SOLLICITE, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la route du Plan, la commune de Luzinay pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net estimé de l'opération soit une participation de 12 569 € (montant à parfaire sur la base du décompte définitif).

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget général de Vienne Condrieu Agglomération, article 13241, fonction 811, service ASS (systèmes d'assainissement), antenne 4450 (eaux pluviales).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019

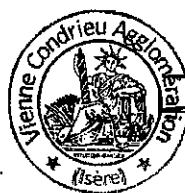
Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV. 2019 et a été publiée le 15 FEV. 2019

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

